



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 22 JUIN 2026

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente)
M Joseph – M Le Nagard – M Rabia

Assistent : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusés : Mme Bastos – M Doucara – M Sénécal

Absent : M Lomba

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





REUNION D'INFORMATION EN VISIOCONFERENCE

La commission invite tous les présidents et responsables de l'École de Foot à une réunion en visio :

Lundi 29 juin 2026 de 19h00 à 19h45

- Présentation de la rénovation du football des enfants (U6 à U13) impulsé par la FFF.
- Présentation des orientations du district pour 2026/2027
- Infos pratiques sur les engagements

Le lien de connexion sera envoyé sur les messageries officielles des clubs.

2^{ème} APPEL FEUILLES DE CRITERIUM

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

CRITERIUM U10

ST BRICE FC 22 & 23 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 55360746 & 55459165 - critérium U10 série 2 Poules G & I vs SARCELLES AAS 23 & 24 du 23/05/26

AMENDES

MONTSOULT BAILLET US : Absence non excusée à la JND à GONESSE RC du 13/06/26.

Amende : 150€

PROCHAINE REUNION LUNDI 29 JUIN 2026

